



La Plaine sur mer

## Décision n° 2025-002

**Objet : Marché de maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation de chaufferie – Approbation**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2024-075 du Conseil municipal du 16 décembre 2024, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R.2123-I à 7, relatifs à la procédure adaptée,

Vu la délibération n° 2024-063 du 9 juillet 2024, concernant la conversion de la chaufferie de la mairie – concernant la délégation de la maîtrise d'ouvrage à Territoire d'Energie 44,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le projet d'acte d'engagement avec le cabinet BATIMGIE, dont le siège social est situé 16 rue François Cevert – 49000 ANGERS,

### DÉCIDE :

**Article 1 :** D'approuver l'offre de la société BATIMGIE concernant le marché de maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation de la chaufferie de la mairie,

**Article 2 :** Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

**Article 3 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La Plaine-sur-Mer, le 10 janvier 2025

**Danièle VINCENT**  
Maire

Le Maire,



**Danièle VINCENT**